

02 juin 2023 -17:07

Appartient à Conseil des ministres du 2 juin 2023

Modification du protocole sur les privilèges et immunités de l'Organisation Benelux de la propriété intellectuelle

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au protocole modifiant le protocole sur les privilèges et immunités de l'Organisation Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI).

L'OBPI est une organisation internationale créée par la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle. L'OBPI a notamment pour mission l'exécution de cette convention et de son règlement d'exécution et la promotion de la protection des marques et des dessins ou modèles dans les pays du Benelux.

L'avant-projet de loi porte assentiment à un protocole additionnel en vertu duquel le directeur général et les agents de l'OPBI sont soumis à un impôt au profit de l'OBPI sur les traitements, salaires, émoluments et indemnités versés par elle, et sont exonérés de l'impôt sur le revenu dans chacun des trois États membres. Cela permet d'éviter le risque de double imposition et d'assurer l'égalité de traitement du personnel de l'OPBI dans les pays du Benelux.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be